

COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 24 JUIN 2008

18 H

Présents : Mmes Castagné, Maison, Gardel, Talou

Mrs Duppi, Bresson, Sartrand, Pouzet, Biard, Cheval, Gipoulou, Lorblancher, Morisse

Secrétaire de séance : Mme Talou

Indemnité de conseil et de gestion au percepteur.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que deux arrêtés interministériels fixent les conditions d'attribution des indemnités pouvant être allouées aux receveurs :

➤ Arrêté interministériel du 16 septembre 2003 relatif à l'indemnité d'aide à la confection de budget.

➤ Arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif à l'indemnité de conseil.

Ces indemnités doivent faire l'objet d'un vote lors de chaque renouvellement de conseil municipal.

Monsieur le Maire propose que ces indemnités soient attribuées à M Jacques BOUDOU, receveur municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Considérant les services demandés à M Jacques BOUDOU en sa qualité de conseiller en matière budgétaire, financière, économique et comptable.

Décide de lui attribuer à compter de la date d'installation du nouveau conseil, les indemnités prévues par la réglementation à savoir :

↳ L'indemnité d'aide à la confection de budget instituée par l'arrêté interministériel du 16 septembre 2003.

↳ L'indemnité de conseil au taux plein instituée par l'arrêté interministériel du 16 décembre 2003

Equipement sportif en investissement

Monsieur le Maire informe son conseil municipal d'une facture d'un montant de 505,91€ TTC correspondant à un équipement sportif. Cet ensemble de jeu rentre dans le projet « **terrain de jeux** » prévu au budget 2008 chapitre 2315 opération 12.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte de mettre la facture d'équipement sportif en investissement.

SDE 24

Monsieur le maire donne lecture d'une convention d'adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'énergie le conseil municipal refuse de signer cette convention.

Modification de la délibération de la commission des impôts directs du 20 mai

Deux membres titulaires et deux suppléants hors communes et contribuables à Monpazier doivent figurer sur la liste

Madame Talou et monsieur Illière sont remplacés par madame Ganneray Marie France et Mme Barrière Huguette en titulaires.

Messieurs Déjos Jean Marie et Leygues Henri sont suppléants.

Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif.

Conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire présente le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif.

Après lecture de ce rapport, le Conseil Municipal prend acte de cette présentation.

Autorisation signature convention Norisko.

Monsieur le Maire informe son conseil municipal qu'après avoir demandé plusieurs devis de prestation pour la vérification annuelle des installations électriques de la salle du foyer rural, la société Norisko d'Agen (47) a été retenue.

LETTRES DIVERSES

Demande faite par la directrice de la Poste de Belvès de remplacer la boîte aux lettres encastrée sur la façade de la poste par une boîte aux lettres sur le trottoir. Refus du conseil municipal après avis négatif de l'ABF.

La communauté de communes demande une boîte à lettres dans son entrée. Accord du conseil avec exécution conforme aux normes techniques en vigueur selon l'ABF.

Renouvellement d'abonnement du journal le Démocrate.

Monsieur Kuntzmann signale que le croisement : rue Notre Dame, route de Belvès et route de Villefranche au foirail nord comporte un Stop dangereux par le manque de visibilité.

Monsieur le Maire doit rencontrer la DDE, les Pompiers et la gendarmerie afin d'établir des solutions.

Un concert de Dany Brillant a lieu à Belvès le 18 juillet 2008, l'administration de cette organisation nous demande de leur livrer des barrières de sécurité à Belvès.

Le conseil municipal accepte de louer ses barrières pour la somme de 150€ une délibération sera prise pour fixer les modalités et autoriser le maire à signer la convention.

Le Syndicat Sud du Crédit agricole a envoyé un courrier protestant contre l'ouverture réduite à deux demi journées par semaine de l'agence locale. Un courrier sera envoyé dans ce sens à la direction régionale du CRCA pour leur demander de revenir sur leur décision.

Lutte contre les risques routiers

Une affiche sera posée au foyer rural pour la prévention du risque 'alcool au volant'.

Un contrat d'apprentissage a été sollicité, le conseil municipal n'envisage pas ce type de contrat actuellement.

L'association les Amis de la Fondation pour la déportation propose une exposition sur la déportation le mois d'avril 2009, accord du conseil municipal.

Le ramassage (payant) des cartons pour les professionnels sera mis en service pour la saison estivale à partir du 17 juillet jusqu'au 31 août.

Monsieur le maire et le premier adjoint se sont rendus à Bordeaux au service de la DRAC afin d'étudier le projet et les subventions possibles de la 2^{ème} tranche des travaux de l'église.

Un appel d'offre est lancé pour les assurances de la commune.

Suite à la pétition de madame Eisinger de solliciter les rues St Jacques et Notre Dame piétonnes pour la brocante de juin, le conseil municipal n'a pu statuer étant donné la demande faite 48 h avant la manifestation.

Un deuxième courrier a suivi en demandant des aménagements dans la bastide pour la saison estivale ; celle-ci étant bien avancée, le problème sera étudié l'hiver prochain.

Un courrier de monsieur Regiani évoquant plusieurs problèmes sur le stationnement et la tarification des droits de place et publicités commerciales, le conseil municipal va envoyer un courrier afin de sensibiliser les commerçants et leur demander de respecter l'utilisation du domaine public.

Lettre de Mr Mattera souhaitant rencontrer le conseil municipal : une réunion sera prévue avec lui en septembre.

Fin de séance : 21 h.